

Introduction à la gouvernance de l'Église Épiscopale et à sa théologie sous-jacente

présentée

par le Comité d'Ecclésiologie de la Chambre des Évêques

Ce qui suit est une introduction à comment et pourquoi l'Église Épiscopale en est venue à exister, depuis les débuts aux États-Unis et comment elle s'efforce de poursuivre dans "la foi autrefois donnée aux saints" (Jude 3). Enracinée dans l'expansion originelle de la foi chrétienne, l'Église a revêtu des traits distinctifs en Angleterre. Par la suite, elle a adapté cette façon d'être une Église au nouveau contexte de l'Amérique après son indépendance. L'Église Épiscopale s'est depuis fort longtemps étendue au-delà des frontières des États-Unis, avec des diocèses en Colombie, dans la République Dominicaine, en Équateur (deux diocèses), à Haïti, dans le Honduras, en Micronésie, à Puerto Rico, Taïwan, au Venezuela et à Curaçao, dans les Îles Vierges, de même qu'à travers la Convocation d'Églises dans six pays d'Europe. En tous lieux, les épiscopaliens ont adapté à leurs contextes locaux, l'héritage particulier et la mission transmis à travers les siècles à cette partie spécifique du Corps du Christ.

"L'ecclésiologie," étude de l'Église à la lumière de l'autorévélation de Dieu en Jésus-Christ, est la pensée et la parole de l'Église vis-à-vis d'elle-même. Cela implique une réflexion sur diverses sources : les images de l'Église à travers le Nouveau Testament (par dizaines) ; l'histoire de l'Église en général comme celle de certaines de ses branches ; différents Crédos et formules confessionnelles ; la structure de l'autorité ; le témoignage de saints ; les pensées de théologiens. Notre compréhension de l'identité et de la raison d'être de l'Église recoupe invariablement et influence dans une large mesure notre façon de parler de Dieu, du Christ, du Saint-Esprit et de nous-mêmes dans l'œuvre de rédemption de Dieu.

L'étude de l'Église commence par l'histoire et la gouvernance : comment elle en est venue à exister et comment elle prend des décisions. Pour comprendre comment et pourquoi l'Église Épiscopale fonctionne comme elle le fait actuellement, nous devons commencer par ses origines dans l'Église d'Angleterre. Nombreux sont ceux qui croient encore de façon tout à fait erronée qu'Henry VIII fonda sa propre église afin de pouvoir divorcer. La réalité est toutefois beaucoup plus touffue et complexe.

Au commencement...

Nos racines épiscopales remontent à des temps lointains. On pourrait dire que le génie épiscopal trouve son origine dès le début du Christianisme, dans une citée dénommée Antioche. C'est là, qu'un leader "prometteur" nouvellement venu dans l'église, du nom de Barnabé et son intrépide apprenti Saul de Tarse contribuèrent à former quelque chose en relation avec, mais distinct de l'église de Jérusalem. Dans cette dernière, Pierre et les autres apôtres prêchaient et guérissaient, mais ce faisant toujours à l'ombre du temple juif. Leur groupe, connu sous le vocable de "la Voie", formait une communauté exaltante, remplie par l'Esprit, mais restait une secte juive dont les dirigeants continuaient de se rendre chaque jour au temple où se faisaient des sacrifices.

Antioche était quelque chose de complètement différent, en ce sens que Grecs comme Juifs y entendaient proclamer la Bonne Nouvelle et formaient une communauté totalement séparée

du temple et des sacrifices, une communauté délibérément diverse quoiqu'unie. C'est à Antioche et non à Jérusalem que les disciples furent pour la première fois appelés Chrétiens (Actes 11). Et c'est depuis Antioche que Barnabé et Saul (devenu Paul), une nouvelle race de missionnaires apostoliques, furent envoyés pour implanter des communautés de foi, amour et espérance, où qu'ils aillent. Encore une fois, ces églises seraient empreintes de diversité et d'unité : "il n'y a ni Juif, ni Grec, esclave ou affranchi, homme ou femme, mais tous sont un en Christ." (Gal.3.28). Ce ne fut guère facile, car le mot diversité est agréable à prononcer mais une réalité difficile à apprécier. Dans certains endroits comme Corinthe par exemple, les membres les plus riches de l'église se refusaient à attendre ceux qui travaillaient dans les champs ou d'autres de classes socio-économiques inférieures, pour prendre le repas en commun. La bataille sur la reconnaissance des non-circoncis peut paraître pittoresque de nos jours, mais était tout à fait sérieuse à l'époque.

Malgré tout, en dépit de ses conflits internes, le mouvement prospéra. Et ce qui avait commencé dans une petite partie de la région méditerranéenne se répandit bientôt dans tout l'empire romain, pour finalement atteindre même les îles britanniques. La légende prétend qu'un personnage non des moindres : Joseph d'Arimatee qui suivait Jésus et offrit sa propre tombe pour l'enterrement du Crucifié, aurait voyagé jusqu'à ces îles et y aurait semé l'Évangile où il prit racine et se développa. Quelle que soit la façon dont ils arrivèrent, il est certain qu'il y avait des Chrétiens dans les îles britanniques en l'an 325, car cette année là, leurs représentants participèrent au Concile de Nicée d'où est issu le Symbole de Nicée, toujours proclamé semaine après semaine dans nos églises.

250 ans plus tard, ces mêmes îles furent le théâtre de l'arrivée d'un moine missionnaire quelque peu réticent, prénommé Augustin et envoyé de Rome par le Pape Grégoire 1^{er} (le Grand). Ce moine bénédictin était chargé d'apporter la foi aux pays des Angles ou "anges" comme Grégoire les appelait. Augustin s'installa dans la région sud-est, connue comme le Kent ou régnait Ethelbert, car leur foi était déjà existante, la reine Berthe elle-même étant croyante. Mais la foi qu'il y rencontra se manifestait et était ressentie différemment de celle qui lui était familière. C'était une forme de chrétienté celtique et non romaine. Augustin écrivit à Grégoire pour lui faire part de ses inquiétudes et lui demandant comment il pourrait montrer à ces chrétiens celtes qu'ils étaient dans l'erreur et les aider à être davantage romains. La réponse de Grégoire à l'évidence était emplie de beaucoup de sagesse et de patience, conseillant à Augustin de faire au mieux avec ce qu'il avait trouvé et apporté avec lui et de se faire moins de souci pour le reste. Finalement, ce serait le mode romain qui l'emporterait, comme préconisé lors d'un synode ou d'une réunion de 664 dans une ville du nord-est appelée Whitby, mais le mode celtique et les leaders celtiques continueraient à influencer le christianisme dans les îles bien que la tradition bénédictine, apportée par Augustin fut un facteur décisif dans la formation du caractère de l'Église Anglaise. Elle est nettement hiérarchique. Largement participative effectivement, mais en fin de compte, c'est l'Abbé qui prend les décisions. La culture bénédictine a certainement joué un rôle dans la conception et l'exercice de l'autorité, la discipline et l'ordre dans l'Église d'Angleterre.

Augustin devint ainsi le premier archevêque de Cantorbéry. L'institution de Mgr. Justin Welby, le 21 mars 2013, a fait de lui le 105^e archevêque. Depuis la refondation de l'église chrétienne d'Angleterre, il y a toujours eu un archevêque de Cantorbéry.

Ce fait, parmi d'autres, montre que l'Église d'Angleterre d'aujourd'hui est l'héritière directe de l'Église britannique, telle qu'elle a existé depuis plus ou moins 1900 ans. Ce qui s'est passé au XVI^e siècle n'a pas été la fondation de quelque chose de nouveau. En fait

l'affirmation de l'autorité d'Henry VIII sur l'église fait partie d'une longue histoire de controverses de la part des monarques européens pour contrôler l'église dans leurs royaumes. (L'idée que le Pape ait une juridiction ordinaire universelle sur l'Église Catholique dans le monde entier est une idée que l'Église Catholique elle-même n'a officiellement fait sienne qu'en 1870). La question pour Henry VIII n'était pas d'ordre religieux, théologique ou ecclésial. Il s'agissait uniquement d'une question de gouvernance et de pouvoir politique. Henry ne rejeta jamais son titre de "défenseur de la foi" que lui avait octroyé le Pape Léon X en 1521 et qui reste jusqu'à ce jour l'un des titres de la Couronne. Henry (ni aucun de ses successeurs) ne renia la hiérarchie de l'Église, ni les pratiques liturgiques y compris l'usage des Credo et l'ordination des évêques suivant la succession historique.

Après sa mort, le premier Livre de la Prière Commune fut publié en 1549 et un second en 1552, sous le règne d'Édouard, le fils d'Henry, reflétant l'importance croissante des préoccupations doctrinales pour l'Église. Après la mort précoce d'Édouard, Mary la fille d'Henry restaura le catholicisme romain en Angleterre. Pendant ce temps, la réforme protestante et les guerres faisaient rage sur tout le continent européen et cela ne pouvait pas manquer d'avoir une influence sur ce qui se passait en Angleterre. Quand le dernier enfant d'Henry à accéder au trône, Elizabeth, devint reine en 1558, des conflits firent rage entre les Catholiques Romains et les Protestants exilés sous Mary et de retour. Après son excommunication en 1570, par le Pape Pie V qui n'avait pas réussi à l'évincer du trône par la force, Elizabeth jeta les fondations de l'Église d'Angleterre moderne, avec l'Archevêque de Cantorbéry comme leader spirituel et la Couronne comme gouverneur de l'existence temporelle de l'église. Depuis ce "Règlement Élisabéthain" jusqu'à ce jour, le monarque n'est plus responsable de droit divin.

Il convient toutefois de noter que les conflits sur le continent européen étaient différents de ceux d'Angleterre, bien qu'à l'évidence sans liens. Olivier Cromwell et le Commonwealth marquent le zénith de l'expérience presbytérienne dans l'Église d'Angleterre comme dans le royaume. L'expérience finalement échoua après beaucoup de troubles et de sang versé. La décision ecclésiale et civile pour l'Église d'Angleterre fut d'être une église *catholique* réformée, comme l'exprime et le définit sa liturgie et sa vie sacramentelle. Sa politique épiscopale historique fut rétablie. Ce rétablissement ne constitue rien d'autre que le rejet du modèle et de la politique presbytérale et l'adoption permanente de la politique hiérarchique catholique dans l'Église d'Angleterre et par extension dans la Communion anglicane dans le monde entier, y compris dans l'Église Épiscopale. "L'Anglicanisme" (expression du 19^e siècle) englobe ces concepts de base qui sont révélateurs de cette façon particulière d'être chrétien aux côtés des courants Catholique Romain, Orthodoxe et Réformé du Christianisme.

Un prêtre épiscopalien du nom de Reed Huntington proposa dans un essai de 1870 une voie potentielle en vue de la réunion des églises séparées après la guerre de sécession. Il définit quatre points qu'il appela "quadrilatère." Ils formeront la base à partir de laquelle l'Église Épiscopale envisagerait une réunion avec les autres corps chrétiens. En 1886, la Chambre des Évêques réunie à Chicago, approuva le Quadrilatère d'Huntington et deux ans plus tard la Conférence de Lambeth l'approuva avec quelques changements mineurs. Il est à noter que la Quadrilatère de Chicago Lambeth est devenu la pierre de touche de l'identité anglicane dans le monde entier, résumant les caractéristiques essentielles de l'Église Anglicane :

- a) les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament "contiennent tout ce qui est nécessaire au salut" et sont la règle et la norme absolue de la foi.

- b) Le Symbole des Apôtres, comme Symbole baptismal et le Symbole de Nicée comme déclaration suffisante de la foi chrétienne.
- c) Les deux sacrements institués par le Christ lui-même — le baptême et la Cène du Seigneur — administrés en utilisant sans faille les mots Institués par le Christ et les éléments qu'IL a ordonnés.
- d) L'Épiscopat historique, adapté localement aux méthodes d'administration répondant aux besoins variés des nations et peuples se recommandant de Dieu dans l'Unité de son Église.

Lors de la première extension de l'Église d'Angleterre hors des îles britanniques, le développement de l'Église Épiscopale montre clairement l'importance de chacun de ces points pour les américains du XVIII^e siècle.

Les colonies anglaises deviennent les États-Unis d'Amérique

Vers la fin du règne d'Élisabeth, les colonies anglaises d'Amérique commencèrent à croître après plusieurs tentatives de démarrage. Tandis que ceux qui rejetaient son "règlement", d'après ce que l'on sait, commençaient à traverser l'Atlantique, en espérant fonder des églises qui seraient différentes, les colons de l'église d'Angleterre démarraient aussi leurs propres congrégations. Ces congrégations étaient censées être sous l'autorité épiscopale de l'évêque de Londres. Avec l'aide d'organisations missionnaires fondées au début du XVIII^e siècle, la Société pour la Propagation de l'Évangile et la Société pour la Promotion de la Connaissance Chrétienne, le nombre des fidèles augmentait de façon significative en Amérique. D'autres colons les appelèrent "Épiscopaliens Protestants" — Protestants parce qu'ils ne reconnaissaient pas l'autorité du Pape, Épiscopaliens parce qu'ils étaient sous l'autorité épiscopale d'un évêque.¹

Dans certaines colonies, les congrégations envoyaient des représentants à des "conventions" occasionnelles, afin de débattre de sujets d'intérêt commun. Elles n'avaient pas de caractère juridique (aujourd'hui on pourrait parler de réunions de contacts pour ces assemblées). Londres envoyait occasionnellement des "commissaires" pour contrôler la vie des congrégations des colonies, ou quelques fois nommait les gouverneurs coloniaux pour agir en tant que tels, bien que ces derniers n'intervinssent rarement de façon directe. Les colons ne pouvaient pas être confirmés à moins de se rendre en Angleterre, étant donné que cette Église ne nomma jamais un évêque des colonies américaines. La Société pour la Propagation de l'Évangile envoya des prêtres dans de nombreuses colonies et des églises coloniales recrutèrent d'autres prêtres en Angleterre ou trouvèrent des hommes sur place à envoyer en Angleterre pour y être ordonnés. Presque tout au long de la période coloniale, l'évêque de Londres était nommé chargé de superviser les églises coloniales, mais la distance et le rôle joué par les gouvernements coloniaux dans l'organisation de la vie de l'église rendait cette supervision très différente de celle exercée par un évêque dans un diocèse anglais.

Comme les congrégations américaines devaient se débrouiller par elles-mêmes en ce qui concerne leur vie locale, elles jouissaient de certaines marges de manœuvre pour organiser leurs propres affaires au plan local, notamment le recrutement des prêtres, la construction des

¹ La première utilisation du terme semble venir d'une polémique de 1651 entre M. de la Milletière et Mgr John Bramhall. Voir *Les œuvres du très révérend père en Dieu, John Bramhall, D. D.*, vol 1(Oxford : John Henry Parker, 1842), p. cxxviii (accès 26 juillet, 2013 sur <http://archive.org/stream/bramhallworks01bramuoft#page/n169/mode/2up>)

bâtiments, etc. En dépit du développement souvent *ad hoc* de ces congrégations dans le temps et en différents endroits du pays, la question ne se posa jamais de l'appartenance de toutes à une seule Église, effectivement, un seul diocèse, sous la juridiction et l'autorité de l'Église d'Angleterre.

En 1781, l'Indépendance américaine réussit à rejeter l'autorité de la Couronne avec les défaites choquantes de l'armée et de la marine britanniques à Yorktown et dans la baie de Chesapeake. La guerre se termina officiellement en 1783 avec le traité de Paris. Pour nombre d'Épiscopaliens, c'était un désastre. De nombreux prêtres partirent pour le Canada ou l'Angleterre, de même que certains laïcs et ceux qui restaient ne faisaient plus partie de l'Église établie. De nombreuses églises, précédemment propriétés de la Couronne² étaient en ruines. La situation était quelque peu différente en Virginie où de nombreux prêtres de l'Église d'Angleterre s'étaient rangés du côté américain. Toutefois, la mort et les perturbations réduisirent les rangs du clergé. Certains abandonnèrent leur ministère pour un emploi séculier et pendant neuf ans les américains n'eurent pas la possibilité d'ordonner de nouveaux prêtres. Du fait de la perte du soutien de la Société pour la Propagation de l'Évangile, les congrégations épiscopaliennes durent lutter pour trouver de nouvelles sources de financement.

En revanche, ceux qui étaient restés, se montraient fiers d'être à présent "américains." Une nouvelle nation avait émergé de la lutte. Les prêtres et les laïcs ne faisaient plus partie d'une église officielle du pays. Il leur fallait donc adapter la structure et la politique de l'église à la diversité ethnique et religieuse d'une nation qui avait accueilli de ses vœux un gouvernement représentatif.

Gardiens de la Foi... et de l'ordre

De la même façon que l'Église d'Angleterre était devenue "anglicane" essentiellement en raison de circonstances politiques et de luttes doctrinales, l'Église Épiscopale se développa à la suite d'une révolution politique. Tandis que de nouveaux dirigeants émergeaient pour faire face à la situation, ils réalisèrent immédiatement qu'il était nécessaire d'adapter l'Église dont ils avaient hérité aux nouvelles réalités. Lors de réunions – de 1782 à 1785 – date de la première Convention, il fut clair qu'il y avait un accord sur quelques points fondamentaux.

Le premier était que les Épiscopaliens souhaitaient autant de continuité que possible avec l'Église d'Angleterre. Il n'y avait pas d'innovations au plan de la doctrine et il y avait une nécessité d'uniformité au sein du Conseil pour la discipline comme pour le culte. Ils souhaitaient et choisirent une gouvernance épiscopale, de la part d'évêques consacrés suivant la succession apostolique (exactement comme il y a eu 105 Archevêques de Cantorbéry). En 1782, William White qui devint par la suite le premier Évêque Primat « Presiding Bishop », avait même suggéré que des prêtres ordonnent d'autres prêtres s'il ne leur était pas possible d'obtenir que leur propre évêque soit consacré par trois évêques dans la succession apostolique (il retira cette proposition trois ans plus tard.) Les congrégations avaient l'habitude de régler leurs propres affaires au plan local en votant au niveau de la congrégation et désormais les anciennes colonies américaines créaient une gouvernance séculaire sur une

² Encore aujourd'hui, les propriétés de l'Église d'Angleterre appartiennent en fin de compte à la Couronne, ce qui veut dire, non pas juste le monarque mais aussi le Parlement.

base électorale. En conséquence la gouvernance de l'Église devait aussi reposer sur les votes du clergé et des laïcs.

En d'autres termes, les premiers Épiscopaliens traduisirent le "Règlement" de la reine Elizabeth, qu'il leur avait été donné de connaître, en termes démocratiques et parlementaires le clergé toujours chargé des aspects spirituels et les laïcs toujours chargés des aspects temporels et continuant de travailler ensemble. Le but de la politique catholique resta le même. L'adaptation à un contexte démocratique concernait les structures et leur travail. L'autorité ultime pour les questions concernant tout le monde fut du ressort de la Convention Générale et en son temps, du Conseil Exécutif entre les Conventions, dans une moindre mesure. Le processus démocratique fut introduit dans un système de direction et de responsabilité, comprenant l'ensemble de l'église, laïcs et clergé.

En 1783, le clergé du Connecticut élit et envoya Samuel Seabury en Angleterre pour y être consacré. Étant donné que la loi requérait, alors comme maintenant, que les évêques prêtent allégeance à la Couronne, lors de leur consécration, Seabury dû se rendre en Écosse, dans une église plus petite et indépendante de l'Angleterre, l'Église Épiscopale Écossaise. Leurs évêques furent d'accord pour ordonner Seabury à l'épiscopat, ce qu'ils firent le 14 novembre 1784.

En 1784 également, trois congrégations de Pennsylvanie se rencontrèrent et demandèrent à toutes les églises de leur État de se réunir. L'assemblée de ce groupe émanant de tout l'État, appela tous les Épiscopaliens à former une gouvernance ecclésiale. Peu de temps après, une deuxième assemblée avec un nombre accru de représentants se tint à l'église Christ Church de New Brunswick, dans le New Jersey. Finalement, une assemblée de huit états se tint à New York en octobre 1784 et décida de tenter de convoquer une "Convention Générale." Il fut demandé à tous les Épiscopaliens de s'organiser afin d'envoyer des représentants à cette première Convention qui l'espérait-on, aurait un rôle similaire à celui des anciens conseils de l'Église des premiers siècles.

Cette Convention de 1785 fut la première à voir les Épiscopaliens se réunir au plan national pour décider de leur propre avenir, en dehors de l'Église d'Angleterre, de sa loi canonique, de la Société pour la Propagation de l'Évangile et de l'évêque de Londres. Les conventions coloniales n'avaient jamais eu de quelconque pouvoir de décision (bien que certains gouvernements coloniaux en aient prises). La Convention décida de rédiger une constitution et une loi canonique, de créer un Livre de la Prière Commune et de négocier avec l'Angleterre la consécration des évêques de l'église américaine. La Convention officialisa aussi le nom "d'Église Épiscopale Protestante", validant ainsi ce qui s'était déjà répandu de manière formelle et informelle, dans les anciennes colonies.

En 1789, tout ceci était en place. En 1786, un projet de Livre de la Prière Commune pour remplacer le Livre anglais de 1662 alors en usage, avait été finalisé et commençait à être mis en circulation. Des négociations entre la Convention Générale et des évêques de l'Église d'Angleterre permirent de lever certaines objections et préoccupations soulevées par les évêques anglais. La même année, le parlement autorisa les évêques d'outre-mer à être consacrés sans le serment d'allégeance. Finalement, le 14 février 1787, William White et un autre prêtre épiscopalien, Samuel Provoost furent consacrés évêques par les archevêques de Cantorbéry et York et deux autres évêques. (En raison d'un empêchement, un troisième, David Griffith, ne put faire le voyage).

Cette troisième Convention³ se réunit et adopta la première Constitutions et les Canons (contrairement à la Constitution des États-Unis, ratifiée par chaque état). Elle prévoyait que chaque décision officielle soit prise avec l'accord d'une Chambre des Représentants (clergé et représentants laïcs de chaque État) et d'une Chambre des Évêques. Dès le début, la Constitution rendit explicite dans son second article que :

... dans le cas où ... aucun représentant laïc ou clerc ne participerait à aucune Convention Générale, l'Église d'un tel État serait néanmoins astreinte aux actes d'une telle Convention⁴.

L'article VII (maintenant article VIII) requérait que tous les membres du clergé “se conformer” aux “doctrines et au culte” de l'Église - décidés par la Convention Générale. Le Livre de la Prière Commune de 1789 devint la norme pour le culte dans toutes les paroisses de l'Église. Il n'y a pas trace d'une quelconque congrégation aux États-Unis qui ne donna pas son adhésion inconditionnelle et irrévocable à l'autorité de la Convention Générale de l'Église Épiscopale. Elles avaient toujours appartenus à une seule Église et n'avaient jamais désiré appartenir à une autre. Les changements qu'elles opérèrent furent uniquement ceux rendus nécessaires par l'Indépendance des États-Unis⁵.

Le succès enfin !

En 1781, le culte épiscopalien se déroulait dans des congrégations disséminées tout au long de la côte Est. Elles faisaient toutes, au moins nominativement, partie du Diocèse de Londres. La plupart n'avaient jamais vu un évêque et nombreuses étaient celles – de même que les non épiscopaliennes – à se gausser de la fonction.

La Convention Générale créa les moyens pour que ces congrégations incarnent l'idée de base de l'Église, telle que l'avait développée l'Église d'Angleterre dont elles étaient issues... mais à présent dans un contexte nouveau. Afin de participer à la vie de l'Église dans tout le pays, il leur était désormais demandé de s'organiser en diocèses (bien que ce terme ne fût pas officiellement utilisé avant les années 1830. Auparavant, elles étaient “l'Église dans l'État de...”). Ce qui signifiait que les Épiscopaliens pouvaient avoir des évêques ordonnés dans l'ancienne succession. Ceux-ci seraient élus par leurs conventions diocésaines, puis approuvés en vue de leur consécration par la Convention Générale (comme c'était la règle au début). Si vous regardez le sceau officiel de l'Église Épiscopale, vous verrez la croix rouge de St.

³ Septembre 1785; juin 1786 (reconvoquée en octobre 1786) toutes deux à Philadelphie, furent les deux précédentes.

⁴ *Minutes d'une Convention de l'Église Épiscopale Protestante dans les États de New York, New Jersey, Pennsylvanie, Delaware, Maryland, Virginie et Caroline du Sud. Tenue à Christ Church, dans la cité de Philadelphie, du 28 juillet au 8 août 1789, pp 23,25.* Déjà, celle de 1785 avait approuvé l'article XI qui établissait que : “Cette Constitution Ecclésiastique Générale, lorsque ratifiée par l'Église dans les différents états, devra être considérée comme essentielle et sera *inaltérable* par la Convention de l'Église de quelque État.” Voir *les Minutes des Conventions Générales, de 1785 à 1814 ; accès 26 juillet 2013 sur <http://bit.ly/1aNub1L>*. Accentuation ajoutée. À noter que le terme “General Convention” appartient formellement à la convention de 1789.

⁵ “Nous sommes unanimes et formels pour assurer à vos Seigneuries que nous ne nous sommes pas écartés, ni n'avons l'intention de le faire, des doctrines de votre Église. Nous avons maintenu la même discipline et forme de culte, autant que compatible avec nos constitutions civiles et nous n'avons procédé à aucune altération ni omission dans le Livre de la Prière Commune, si ce n'est qu'imposé par cette considération, et celles estimées comme écueils, qui nous apparaissent davantage favorables à l'union et à la satisfaction de l'intérêt général qu'à une querelle.” Réponse de la Convention Générale aux archevêques de Cantorbéry et York, 26 juin 1786. Voir *Les Minutes des Conventions Générales de 1785 à 1814, accès 26 juin 2013, 2013 sur <http://bit.ly/1aNub1L>*

George de l'église anglaise. En haut, dans le coin gauche, il y a une croix de St. André, représentant l'Ecosse. Cette croix est elle-même composée de neuf petites croix ordinaires, représentant les conventions des états d'origine (que nous appelons maintenant "diocèses") présentes à la Convention Générale de 1789. Ce sceau représente l'œuvre extraordinaire accomplie par les premiers épiscopaliens des États-Unis.

Bien que l'on puisse dire que la gouvernance de cette Église, à première vue, ne ressemble pas tout à fait à celle de l'Église d'Angleterre, il est important de noter *qu'aucune* autre province de la Communion Anglicane n'a de structure de gouvernance tout à fait semblable à celle de l'Église d'Angleterre. Elle est unique et revêt sa forme singulière en raison de l'histoire unique de ce pays. Mais, notez l'équilibre des pouvoirs entre les évêques et le clergé d'un côté et les laïcs de l'autre, aux niveaux des congrégations, du diocèse et national. Alors que le monarque actuel, la reine Elizabeth II n'a qu'un rôle formel dans la gouvernance de son Église, elle symbolise le pouvoir considérable exercé par les laïcs dans toute l'Angleterre. Cet équilibre originel du Règlement de son ancêtre a été un élément clé pour les provinces anglicanes dans le monde, y compris pour l'Église Épiscopale, la première église anglicane en dehors des îles britanniques.

Avec quelques modifications — par exemple les prières pour le monarque devinrent prières pour le Président des États-Unis — le Livre de la Prière Commune de 1662 continua d'ordonner la vie liturgique du corps constitué des paroisses épiscopales. Le Livre de 1789 commença à guider vers un cap quelque peu différent, en incorporant des éléments du rite écossais de la Sainte Communion de 1764 (celui de l'Église qui avait ordonné Seabury). Lors de chacune de ses révisions, le Livre de Prière a fidèlement continué d'incorporer la compréhension essentielle de la foi chrétienne, conformément à la prière des fidèles : les Épiscopaliens sont un peuple de la Bible, réunis par la Parole et le Sacrement. Nous sommes un peuple d'ordre et de politie catholiques, comme le reflète notre « Ordinal » ainsi que le déroulement de nos différentes liturgies. Nous sommes un peuple dont la Prière règle les vies et dont les vies sont une part essentielle de notre prière. Nous sommes un peuple qui perpétue les traditions de l'Église ancienne, comme le reflètent nos liturgies des Offices quotidiens et les sacrements, le résumé de la Foi (catéchisme) de même que notre politie et notre engagement de vie au quotidien dans le monde. De telle sorte que l'Église Épiscopale a non seulement fait valoir son identité à partir de l'église et de la foi historiques, mais aussi la fait clairement et intentionnellement de façon à rester explicitement liée à l'Église d'Angleterre (et d'Ecosse) ainsi qu'à la tradition anglicane d'être à la fois "réformée et catholique."

L'engagement particulier vis-à-vis des ordres du Diaconat, de la Prêtrise et de l'Épiscopat s'inscrit aussi dans le maintien de la fidélité à la foi et aux ordres de l'Église d'Angleterre. La participation à la Convention Générale conduisit à la création de diocèses, des communions régionales traditionnelles de congrégations qui pouvaient envoyer des représentants mandatés pour voter en leur nom. Et après 1835, des évêques missionnaires, élus par la Chambre des Évêques, établirent des juridictions dans tous les territoires où aucun diocèse n'avait pas encore été instauré.

Comparaisons et contrastes

L'Église Épiscopale a réussi à traduire fidèlement les quatre composantes du Quadrilatère de Chicago-Lambeth dans la vie américaine et même finalement à les exprimer sous une forme aujourd'hui acceptée dans le monde entier. C'est pourquoi, il ne faut pas négliger les similitudes entre les églises anglaise et américaine. Au quotidien, toutes deux paraissent

presque identiques, en fait. L'Église anglaise est plus démocratique que les épiscopaliens américains ont tendance à le penser et l'Église Épiscopale est plus hiérarchique que les anglicans anglais ne la croient souvent.

La différence de base tient aux adaptations faites par les premiers épiscopaliens. Elles furent nécessaires pour un groupe de congrégations soudainement « désétabli », sans aucune structure ecclésiale américaine diocésaine ou nationale, passant d'une monarchie à un gouvernement républicain. Ses fondateurs avaient le souci de conserver une certaine autonomie locale, suivant la tradition de l'Église anglaise. Non seulement cela faisait partie de l'héritage colonial, avec sa relative liberté congrégationnelle, mais cela faisait aussi partie des théories politiques de l'époque.

Un point qu'il est nécessaire de développer. On a souvent affirmé que la Constitution de l'Église Épiscopale et la Constitution fédérale des États-Unis avaient les mêmes auteurs. Ce n'est pas exact. Bien que des membres de l'Église jouèrent un rôle éminent au gouvernement, une seule personne (Charles Pinckney) participa à la fois à la Convention chargée du projet de Constitution des États-Unis et à toute Convention Générale entre 1785 et 1789. Aucun membre du congrès de 1789, ne fut envoyé comme représentant à l'une de ces Conventions. Alors que nombre de Pères Fondateurs étaient en effet épiscopaliens, comme George Washington par exemple, il y a des différences très notables entre les documents fondateurs de l'Église Épiscopale et ceux des États-Unis. Il se peut qu'ils aient en commun un engagement envers les idéaux d'une large participation à la gouvernance, mais conduire une nation et superviser l'Église de Jésus-Christ sont choses différentes !

Ainsi, la Convention Générale créa-t-elle et adopta-t-elle la Constitution sans se référer d'abord aux diverses conventions d'états (en fait c'était à l'origine leur raison d'être). Du début à ce jour, elle a limité ses décisions afin de respecter les situations locales spécifiques, mais concernant les décisions à prendre pour l'église toute entière, son autorité est suprême. Les décisions prises par une Convention Générale ne peuvent être annulées que par celle qui suit. Le génie des structures de gouvernance de l'Église Épiscopale a résidé dans la capacité à définir des paramètres clairs pour la foi et l'ordre dans l'église qui ne soient pas sujets à ratifications ou altérations au plan local, tout en laissant la latitude nécessaire pour prendre des décisions concernant lesdits Épiscopaliens au plan local, dans le cadre des paramètres de la Constitution et des Canons. Au fil des années, il y a eu des tentatives pour affirmer des "droits des états" dans l'église, comme dans l'histoire du pays. Maintes et maintes fois, au XIX^e et au XX^e siècle, les commentateurs de premier plan de la gouvernance de l'Église Épiscopale les ont réfutés et la Convention Générale n'a jamais adopté de législation dans ce sens. Bien que chaque diocèse ait en effet une latitude importante pour ordonnancer sa vie et l'adapter à ses besoins locaux, il ne lui est pas possible de prendre des décisions qui affecteraient l'Église dans son ensemble, y compris lui-même⁶.

⁶ Dans son compte-rendu du procès de Mgr George W. Doane en 1852, John Henry Hopkins, alors évêque du Vermont et futur évêque primat pendant et après la guerre de sécession, écrit : " en référence à l'autre phrase UN DIOCÈSE INDÉPENDANT, une définition est également souhaitable. D'après moi, cette phrase n'a aucun sens, à moins qu'elle ne soit prise dans un très mauvais sens. Un diocèse ne peut avoir de législation indépendante, parce que ses lois doivent toujours être subordonnées à la Convention Générale de toute l'Église dont il n'est que l'un des membres. Si son évêque devenait infirme et avait besoin d'un assistant, il ne peut être indépendant, parce qu'il doit avoir le consentement de toute l'Église pour la consécration de la personne élue. En cas de décès de l'évêque, il ne peut-être indépendant, puisque sans le même consentement, il ne peut y avoir de successeur. Et au cas où son évêque serait sujet à un rapport néfaste, il ne peut être indépendant, parce que les autres évêques sont le seul tribunal de l'Église autorisés à juger et à l'acquitter ou le condamner. À dire vrai, cette phrase n'est pas conciliable avec la Catholicité authentique. Elle appartient de droit à l'école puritaine et son influence tend

Lors de la plus forte tentative de défaire l'Union fédérale, la guerre de sécession, les Conventions successives refusèrent simplement de reconnaître l'absence des diocèses des états confédérés. À la fin de la guerre, ils furent réintégrés comme si de rien n'était⁷. Cette première Convention Générale a rendu possible en théorie les 109 diocèses d'aujourd'hui, reconnus chacun à leur tour lorsque la Convention Générale les a institués.

Une autre différence entre les églises anglaise et américaine réside dans la limitation de l'autorité des évêques dans l'exercice de l'épiscopat. Dès le début, les pouvoirs des évêques épiscopaliens ont été limités par leurs « standing committees » — comités diocésains permanents. Par exemple, un évêque anglais décide seul d'ordonner ou non un candidat ayant été soumis aux contrôles nécessaires. Un évêque épiscopalien doit d'abord obtenir du « standing » comité diocésain un certificat attestant que toutes les obligations canoniques requises pour l'ordination sont remplies par tout candidat.

En outre, l'autorité donnée à la Chambre des Évêques de la Convention Générale requiert que la Chambre des Évêques travaille avec eux pour prendre des décisions, bien qu'il y ait habituellement la répartition traditionnelle des tâches entre les questions « spirituelles » et « temporelles » pour laquelle la Chambre considère quelles résolutions viennent en premier. De la même façon que le Règlement Élisabéthain fit travailler ensemble la Couronne et l'Église, en partageant le leadership, la version épiscopale prévoit un leadership partagé entre tous les ministères de l'Église : laïcs, évêques, prêtres, et diacres. Ceci est vrai, aussi bien au niveau diocésain que des congrégations. Ceux qui sont ordonnés acceptent la responsabilité du culte, l'acte principal de l'Église, de la proclamation de l'Évangile, de l'enseignement de la Foi et de l'administration des sacrements. Les laïcs ont la responsabilité des finances et du maintien des propriétés de la congrégation à l'usage de leur recteur pour son ministère. Et, le plus important est qu'ils accomplissent l'œuvre missionnaire de Dieu dans le monde. Cependant, c'est le peuple de Dieu en entier — tous les baptisés — qui ensemble, partagent la responsabilité de la vie et du travail de l'Église dans la mission de Dieu.

L'unique différence, la plus évidente, entre l'Église d'Angleterre et l'Église Épiscopale réside dans le refus persistant de la Convention Générale d'instituer un archevêque. Dans l'Église d'Angleterre, de même que dans beaucoup d'autres provinces anglicanes de la Communion (mais pas dans toutes), un archevêque exerce ce qui est appelé une autorité « métropolitaine. » Cette autorité métropolitaine est essentiellement celle qu'exerce un évêque sur d'autres évêques dans une région ou une nation, l'autorité d'un « superviseur à des fins définies⁸. » Le Pape exerce ce type d'autorité dans l'Église Catholique Romaine, dans le monde entier ; de même que les Patriarches orthodoxes dans leurs églises nationales.

complètement dans une direction schismatique. Mgr Doane fut acquitté. Accès 11 janvier 2013 sur <http://anglicanhistory.org/usa/gwdoane/trial1852.html>

⁷ Les fondateurs de l'église confédérée établirent clairement qu'ils l'avaient fondée uniquement parce que la Confédération se considérait comme une nouvelle nation et non pas parce qu'ils voulaient une nouvelle église. Toutefois, la Convention Générale ne reconnut jamais aucun de ses actes. Par exemple, les confédérés avaient créé le diocèse de l'Arkansas et lui avait choisi un évêque. La Convention Générale ignore cette décision et l'Arkansas dû attendre dix ans avant que la Convention n'en fasse un diocèse de l'Église.

⁸ Comme habituellement défini dans les documents de l'Église d'Angleterre. Norman Doe relève que parmi toutes les provinces de la Communion Anglicane, aucune ne définit ce type d'autorité dans sa loi canonique. Voir son ouvrage *Canon law in the Anglican Communion : a worldwide perspective* (Londres, Clarendon 1998), page 107.

Les épiscopaliens ont, depuis 1785, constamment attribué l'autorité et la fonction suprêmes de notre Église à la Convention Générale. Entre les Conventions, il y a un Conseil Exécutif élu dont la tâche est de mettre en œuvre les politiques et le budget définis par la Convention. Il est présidé par l'évêque primat, élu par la Chambre des Évêques puis ratifié par la Chambre des Représentants. Le vice-président du Conseil est le président de la Chambre des Représentants, élu par les Représentants. Toutefois, les décisions majeures doivent attendre le jugement de la Convention Générale, par le biais de l'accord des deux Chambres.

La fonction de l'évêque primat de l'Église Épiscopale est quelque peu différente de celle de la plupart des profils "métropolitains" dans la Communion Anglicane. La Constitution et les Canons de la Convention Générale définissent le rôle et les fonctions de l'évêque primat. Le pouvoir et l'autorité directes du poste se situent à l'intérieur des paramètres définis par la Convention. Néanmoins, en tant que pair des archevêques de la Communion, l'évêque primat porte depuis la Convention de 1982 ce titre de "Primat" (de même que "Pasteur en Chef"). Le poste doit se comprendre au sens propre du terme, comme l'indique le titre "*primus inter pares*."

Que signifie tout ceci ?

Cette introduction a essayé d'expliquer comment la forme distinctive de l'Église Épiscopale a pris naissance aux États-Unis. Après l'indépendance, les Épiscopaliens ont souhaité rester loyaux à une approche de l'Église telle qu'elle avait évolué en Angleterre et également à leurs propres traditions qui s'étaient développées pendant la période coloniale.

Il nous faut aussi reconnaître que cette forme de gouvernance de l'église, à la fois hiérarchique et démocratique, n'a pas empêché l'Église de soutenir des structures injustes de la société. L'expérience afro-américaine dans l'Église Épiscopale, esquissée dans la chronologie qui suit, montre à quel point l'Église a été lente à évoluer de l'acceptation de l'esclavage à la participation pleine et entière des afro-américains à la vie et à la gouvernance de l'Église. Des histoires similaires ne sont que trop vraies pour les femmes, les indiens et les gays, lesbiennes, personnes bisexuelles et transgenres. Cependant des saints remarquables "de toutes sortes et conditions" humaines ont émergé dans la puissance de l'esprit saint, tout au long de notre histoire. À travers leurs vies et leurs témoignages, ils ont changé et continuent de changer toute notre Église.

Pour les épiscopaliens d'aujourd'hui, vivant dans dix-sept pays dans le monde, cette histoire et théologie constituent notre héritage. Ce que les premières Conventions Générales nous ont légué est une façon d'être une Église qui s'est avérée très fructueuse. En 1820, fut créée la « Domestic & Foreign Missionary Society » dont chaque épiscopalien fait maintenant partie. Bientôt, il y eut des diocèses épiscopaliens dans tout le pays et en dehors des États-Unis. Bien que restant une petite église du point de vue numérique, ce qui a commencé en Amérique — la première église anglicane qui ne soit pas sous la Couronne anglaise — s'est répandu dans le monde entier. Un quart des trente-huit provinces de la Communion Anglicane doivent leur existence à l'Église Épiscopale. Bien qu'aucune autre province n'ait parfaitement reproduit sa forme de gouvernance exactement (le principe que le Quadrilatère de Chicago-Lambeth appelle "adaptation locale" l'empêche), sa distinction d'avec la politique de l'Église d'Angleterre en a encouragé d'autres à établir leur façon personnelle et particulière d'être l'Église de Jésus-Christ en leurs lieu et temps, tout en restant fidèle à l'idéal d'une Église catholique qui se réforme.

Tous les chrétiens ont besoin d'une église bien ordonnée (Galates 5.1, à comparer avec 1 Corinthiens 10.29). Notre façon particulière d'être une église s'efforce d'établir et de maintenir les conditions d'une liberté ordonnée pour la prospérité de tous. Comment cela se produit, c'est au travers de la participation pieuse de chaque épiscopalien au vote dans les corps représentatifs voués à "soutenir et promouvoir la Foi et l'Ordre historiques promulgués dans le Livre de la Prière Commune" (préambule à la Constitution de l'Église). Même au sein de l'Église Épiscopale, cette vie semble quelque peu différente, par exemple dans le diocèse d'Haïti que dans le diocèse du New Hampshire. Pourtant les deux diocèses appartiennent à la même Église.

Et cette Église appartient à une communion mondiale d'Églises, chacune s'efforçant de mettre en pratique "la liberté ordonnée" à sa façon, cependant avec des résultats qui restent remarquablement fidèles aux idéaux développés dans l'Église d'Angleterre aux premiers jours du Corps du Christ. À un moment où de nombreuses voix appellent à des changements dans la gouvernance de l'Église Épiscopale, il est bon de rappeler d'où nous sommes venus, car nos ancêtres dans la Foi nous ont fait qui nous sommes aujourd'hui.

Chronologie

Jusqu'en l'an 400 : Période romaine. Le Christianisme s'implante dans l'île de Bretagne (Grande Bretagne). Le Concile de Nicée se tient en 325, des représentants Bretons y participent.

400-600 : le Christianisme celte se développe dans les îles britanniques.

597 : Augustin et ses compagnons arrivent à Cantorbéry.

664 : Tenue du synode de Whitby.

600-1300 : Le moyen-âge. En 1215, le roi John accepte la Magna Carta, toujours en vigueur en Angleterre et au Pays de Galles.

1300-1500 : Les précurseurs de la Réforme. Jan Hus meurt sur le bûcher en 1415.

1517 : Martin Luther initie la Réforme avec ses 95 Thèses.

1534 : L'Acte de Suprématie confère au monarque – et non plus au Pape - l'autorité sur l'Église d'Angleterre.

1547 : Henry VIII meurt. Édouard VI lui succède. .

1549 : Publication du Premier Livre de Prières Publiques (Livre de la Prière Commune).

1552 : Publication du Second Livre de Prières Publiques. La reine Marie Tudor accède au trône.

1558 : Elizabeth devient reine d'Angleterre. Publication du Livre de Prières Publiques de 1558. De nombreux "puritains" reviennent de Genève en Angleterre.

1603 : Jacques 1^{er} succède à Elizabeth 1^e.

1607 : Une colonie est établie à Jamestown, en Virginie et une célébration eucharistique y marque le début de la présence continue de l'Église en Amérique.

1640 -1660 : Oliver Cromwell rend l'Église d'Angleterre "puritaine."

1662 : Restauration de la Couronne et de l'Église ; la catholicité de l'Église d'Angleterre est renouvelée ; le Livre de Prières Publiques de 1662 est publié ; c'est toujours le Livre de la Prière Commune officiel de cette Église aujourd'hui.

1701: Thomas Bray initie la Société pour la Propagation de l'Évangile (the Society for the Propagation of the Gospel), qui parrainera par la suite quelque 300 missionnaires dans les colonies américaines.

- 1776 : Les colonies américaines déclarent leur indépendance de la Grande-Bretagne ; peu après, reconnaissance officielle de la France et de la Hollande.
- 1783 : Traité de Paris avec l'Angleterre qui reconnaît les États-Unis d'Amérique.
- 1784 : Samuel Seabury est consacré évêque en Ecosse pour l'état du Connecticut ; les réunions de Pennsylvanie, du New Jersey et de New York demandent une "Convention Générale" pour assurer la continuité de l'Église dans une nouvelle ère.
- 1785 : La première Convention prévoit la Constitution, Le Livre de Prière, le mode de consécration des évêques et adopte le nom "d'Église Épiscopale Protestante."
- 1786 : Deuxième Convention — premier projet de Livre de la Prière Commune, consécration de William White et Samuel Provoost approuvées par des évêques anglais conformément à la nouvelle loi du Parlement.
- 1789 : Troisième Convention "Générale" qui ratifie la Constitution et le Livre de la Prière Commune.
- 1804 : Ordination d'Absalom Jones, premier prêtre afro-américain.
- 1817 : La Convention Générale accorde une Charte au Séminaire Général de Théologie de New York, sous la direction de Mgr. John Henry Hobart.
- 1819 : Premier diocèse (depuis 1789) établi dans l'Ohio ; suivi du Kentucky (1832), du Tennessee (1834), de l'Illinois (1835) et du Michigan (1836). Le premier à se scinder fut celui de New York Ouest en 1839 qui marque la première utilisation officielle du terme "diocèse."
- 1820 : La Convention Générale lance la « Domestic and Foreign Missionary Society » ; bien qu'à l'origine un club auquel il fallait adhérer, DFMS fut reconfigurée par la Convention de 1835 pour devenir l'ensemble de l'Église dont tous les Épiscopaliens sont de ce fait membres.
- 1835 : La Convention Générale institue la fonction d'évêque missionnaire. Des évêques missionnaires sont désormais nécessaires dans de nouveaux territoires pour mettre en place des districts et des diocèses missionnaires. Jackson Kemper est immédiatement ordonné Évêque missionnaire (le premier à l'être).
- 1861 : Tentative de création d'une Église Épiscopale confédérée.
- 1865 : La Convention Générale réintègre sans effusion les diocèses du Sud.
- 1867 : L'École St. Augustin (aujourd'hui faculté) reçoit une charte de la part de la Commission Épiscopale Protestante Freeman.
- 1868 : La Convention Générale crée la Commission de Mission Domestique vis-à-vis des gens de couleur.
- 1875 : Admission du Diocèse d'Haïti.

- 1878 : Création de l'École de théologie de Mgr. Payne pour les étudiants afro-américains.
- 1883 : La Convention Générale rejette le "Plan Sewanee" visant à créer des "organismes missionnaires" séparant formellement les Épiscopaliens blancs des noirs.
- 1886 : La Chambre des Évêques ratifie le Quadrilatère de Chicago qui sera approuvé en 1888 par la Conférence de Lambeth.
- 1889 : La Convention Générale approuve le canon "des Diaconesses."
- 1906 : Le Conseil des Missions crée l'Institut de l'Église Américaine pour les Nègres (ACIN) pour la formation religieuse et les vocations.
- 1917 : Edward Thomas Demby (de l'Arkansas) et Henry Beard Delany (de Caroline du Nord) sont élus évêques suffragants et consacrés en 1919. Les premiers évêques afro-américains aux États-Unis.
- 1919 : Établissement du Conseil national (aujourd'hui Conseil Exécutif).
- 1937 : La Convention Générale nomme la Commission Commune sur le travail noir.
- 1944 : Henry St. George Tucker devient le premier Évêque primat (« Presiding Bishop ») à plein temps.
- 1949 : Les curateurs du Conseil National (ACIN) donnent leur accord pour la fermeture de l'École de théologie de Mgr. Payne. Elle fusionne avec le Séminaire de Théologie de Virginie en 1953.
- 1959 : Formation de l'Association épiscopale pour l'unité culturelle et raciale (Episcopal Society for Cultural and Racial Unity (ESCRU)).
- 1964 : La Convention Générale adopte un Canon conférant l'égalité des droits à tous les Épiscopaliens. Mgr. James Pike "reconnaît" Phyllis Edwards, une diaconesse, comme Diacre dans les ordres sacrés.
- 1967 : La Convention Générale lance les "programmes spéciaux de la Convention Générale" pour traiter les questions de race et de pauvreté.
- 1969 : John Burgess est élu évêque Coadjuteur du Massachusetts (évêque diocésain en 1970). Le premier évêque diocésain afro-américain.
- 1970 : La Convention Générale approuve le changement constitutionnel autorisant les femmes à être élues à la Chambre des Représentants. Le canon sur les diaconesses est abrogé : les femmes sont autorisées à être ordonnées Diacre.
- 1971 : Harold Stephen Jones est élu évêque suffragant du Dakota du Sud, le premier évêque indien natif d'Amérique.
- 1976 : La Convention Générale adopte en première lecture le projet de Livre de la Prière Commune ; prend des mesures pour l'ordination des femmes dans les trois ordres ; déclare que les "personnes homosexuelles sont des enfants de Dieu ayant droit

pleinement et à égalité avec toutes les autres personnes à l'amour, l'acceptation, à la sollicitude et aux soins pastoraux de l'Église" (A069-1976) ; peu après, un groupe de congrégations se détache et crée une église alternative qui se fragmentera bientôt en différentes entités.

1977 : La Révérende Dr. Sr. Bernadette (Ellen Marie Barrett) de l'ordre de St Benoît, est ordonnée prêtre par Mgr. Paul Moore, Jr., évêque de New York. Première femme ouvertement homosexuelle à être ordonnée.

1978 : La Convention Générale crée "Navajoland" à partir des diocèses épiscopaux de l'Utah, du Nouveau Mexique et de l'Arizona, une "aire de mission" dédiée à la langue, la culture, les familles et les événements Navajo.

1979 : La Convention Générale approuve le Livre de la Prière Commune de 1979, réaffirme la compréhension traditionnelle de la place des relations sexuelles dans le mariage entre un homme et une femme.

1989 : Barbara Harris est la première femme ordonnée à l'épiscopat.

J. Robert Williams est ordonné le 16 décembre 1989 by John Shelby Spong, évêque de Newark. Première ordination d'un homosexuel vivant ouvertement en couple.

1990 : Walter Righter, alors évêque adjoint de Newark, ordonne Barry Stopfel, homosexuel vivant ouvertement en couple, au diaconat. Mgr. Spong l'ordonne prêtre en 1991.

1991 : Steven Charleston est élu évêque d'Alaska, premier évêque diocésain indien (« Native American »).

1993 : Otis Charles, père de cinq enfants, ayant démissionné depuis plusieurs années de sa fonction d'évêque de l'Utah abandonne son poste de Doyen de l'École de Théologie Épiscopale et annonce publiquement qu'il est gay.

1996 : Mgr. Righter est jugé pour hérésie pour avoir ordonné Stopfel; le tribunal statue ... n'y a pas de doctrine de base (de l'Église) interdisant l'ordination d'une personne homosexuelle non-célibataire, vivant une relation sexuelle dans la fidélité et l'engagement, avec une personne du même sexe.

1998 : L'évêque rwandais John Rucyahana revendique l'autorité épiscopale sur une paroisse épiscopale de l'Arkansas, première sécession depuis 1977 ; plus tard la Résolution I.10 de la Conférence de Lambeth demandera l'inclusion pastorale des personnes gays et lesbiennes, mais posera le principe que "l'homosexualité est incompatible avec l'Écriture Sainte."

2000 : La Mission Anglicane en Amérique est lancée à Singapour le 29 janvier, avec les consécration de Charles Murphy et John Rodgers par Moses Tay, archevêque de la Province d'Asie du Sud-Est et John Rucyahana, évêque du diocèse de Shyira au Rwanda. Ils sont assistés de C. Fitzsimmons Allison, le 13^e évêque du diocèse de Caroline du Sud, Alex D. Dickson, premier évêque du diocèse du Tennessee Ouest David Pytches, évêque du Chili, de Bolivie et du Pérou.

“La Convention Générale (résolution D039) prend acte qu’il y a des couples dans cette Église qui ne vivent pas dans le cadre du mariage mais d’autres relations les engageant pour toute leur vie” et déclare qu’elle attend que de telles relations se caractérisent par la fidélité, la monogamie, une affection et un respect mutuel, une communication attentive et honnête et...le saint amour.”

- 2003 : V. Gene Robinson est élu et consacré évêque du New Hampshire, le premier homosexuel vivant ouvertement en couple au moment de sa consécration.
- 2004 : L’archevêque Rowan Williams nomme la Commission Windsor ; il en résulte un rapport appelant à un moratoire pour les autres provinces qui ont établi des juridictions alternatives en Amérique du Nord, à propos de la consécration de personnes ouvertement gays et des bénédictions de personnes du même sexe.
- 2005 : La Chambre des Évêques Épiscopale promulgue un moratoire temporaire pour toutes les consécérations épiscopales ; sur demande, des délégations de l’Église Épiscopale et de l’Église Anglicane du Canada s’abstiennent volontairement de siéger en tant que membres à la réunion de Nottingham du Conseil Consultatif Anglican mais y assistent en tant qu’observateurs.
- 2006 : Katharine Jefferts Schori est élue Évêque primat, première femme à ce poste, de même que première scientifique, car elle était précédemment océanographe.
- 2008 : Approbation de la Constitution de l’Église Anglicane d’Amérique du Nord, sous la conduite de l’archevêque Robert Duncan. Certaines provinces anglicanes demandent qu’elle soit reconnue comme la province d’Amérique du Nord de la Communion Anglicane.
- 2010 : Tandis que les incursions continuent aux États-Unis, en dépit du moratoire, Mary Glasspool, deuxième personne homosexuelle vivant ouvertement en couple au moment de sa consécration, est consacrée évêque suffragant de Los Angeles.
- 2012 : La Convention Générale approuve à titre provisoire, un rite pour les bénédictions de personnes du même sexe, suivant la résolution 2000 (D-039), non pas un nouveau rite matrimonial sacramental; la Chambre des Évêques demande la nomination d’un Comité d’ Ecclésiologie.

Membres du Comité d’Ecclésiologie :

Mgr. John Buchanan
M. Mills Fleming
Mgr. William Gregg, Dr.
Le Révérend Dr. Charles K. Robertson
Mgr. Pierre W. Whalon

Le Comité souhaite remercier ceux qui ont contribué à améliorer grandement cette introduction, particulièrement Mgr. William Franklin, le Dr. Joan Gundersen, et la Chanoine Cynthia McFarland. Nous sommes aussi reconnaissants à David Booth Beers et Mary E. Kostel, ainsi qu'au Dr. Bruce Mullin pour l'avoir revue de façon exhaustive.

[Nos remerciements à Laurence Moachon pour la traduction française.]